



ADDIS ABABA

CONSEIL DES MINISTRES

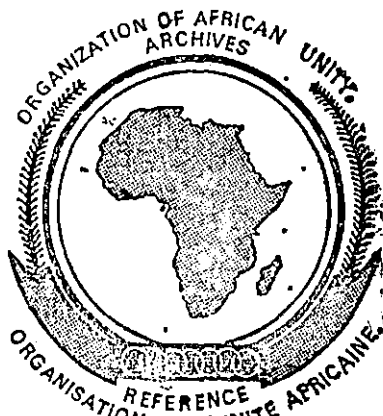
Dix-septième session ordinaire

CM/404

CREATION DE RESERVES REGIONALES DE CEREALES VIVRIERES

EN AFRIQUE

RAPPORT D'ACTIVITES.-



CM0404

MICROFICHE

CREATION DE RESERVES REGIONALES DE CEREALES VIVRIERESEN AFRIQUERAPPORT D'ACTIVITES.

Il a été fait mention dans le rapport qui est apparu dans le document CM/371/Part 2 relatif au projet de création de réserves régionales de céréales vivrières en Afrique que quelques uns des pays de l'Afrique de l'Est où le projet-pilote va être créé, ont déjà présenté les demandes au PNUD pour l'obtention des fonds nécessaires destinés à couvrir le coût de l'étude de faisabilité d'un projet-pilote. Au moment de la rédaction de ce rapport, la République Démocratique du Congo, le Kenya, la Tanzanie et la Zambie ont déjà soumis leurs demandes au PNUD. On attend des renseignements du Burundi, de Madagascar, de l'Ile Maurice, du Rwanda et de l'Ouganda.

2. On a aussi rapporté dans le même document que le Secrétariat a écrit à la FAO lui demandant de réunir les experts qui vont effectuer cette étude en Afrique de l'Est.
3. Le Secrétariat a récemment écrit au PNUD et à la FAO pour leur demander de bien vouloir hâter la pleine réalisation de ces étapes. On attend les réponses de ces deux Organisations.
4. Les dates et les lieux des réunions envisagés des Etats membres de l'Afrique du Nord et de l'Est, concernant le projet de création de réserves régionales de céréales vivrières dans ces régions n'ont pas encore été fixés. On attend d'autres renseignements de certains des pays intéressés.
5. Le Conseil des Ministres est prié de prendre note de la situation susmentionnée concernant le projet de création de réserves régionales de céréales vivrières en Afrique.

Addis-Abéba

Mai 1971.

1971-06

Establishment of regional stocks of food grains in Africa – Progress Report

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7638>

Downloaded from African Union Common Repository